



MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

**NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT
DU LIVRET 2
ET
REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

Cette notice a pour objectif principal de vous aider à remplir votre livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2).

Elle est constituée de deux principales parties :

1 - Un ensemble d'informations générales relatives au Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (DE AES) ;

2 - Un guide pratique pour renseigner votre livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2).

Vous pouvez parallèlement, et de manière facultative, bénéficier d'un accompagnement afin de vous aider dans votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

Sommaire

1 - Informations générales	page 3
1.1 – l'accompagnant éducatif et social.....	page 4
1.2 - L'accès au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social par la validation des acquis de l'expérience.....	page 5
1.3 - Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?	page 6
1.4 - Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?.....	page 7
1.5 - Quels en sont les principaux supports ?.....	page 8
1.6 - Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?	page 8
2 - Guide pratique pour renseigner votre Livret 2	page 9
2.1 - Première étape : Appropriation du Livret 2 et du référentiel Professionnel	page 10
2.2 - Deuxième étape : L'analyse de votre expérience	page 10
2.3 - Troisième étape : Constitution de votre Livret 2	page 11
3 – Référentiel professionnel (activités et compétences) du DE AES	page 13

1

INFORMATIONS GENERALES

Missions

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leur quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Fonctions :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités et des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

- **Accompagnement de la vie à domicile ;**
- **Accompagnement de la vie en structure collective ;**
- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.**

1.2

L'accès au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Un référentiel professionnel de l'accompagnement éducatif et social est annexé à la réglementation générale du diplôme.

Il constitue pour vous un document de travail indispensable dans la constitution de votre dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience, notamment dans le choix des expériences et situations à décrire.

Il vous permet également de vous positionner en fonction de votre expérience sur la spécialité du diplôme et du lieu d'exercice de votre activité.

L'accompagnant éducatif et social (AES) exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne.

Le référentiel professionnel de l'accompagnement éducatif et social rend compte des principales fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires de ce diplôme d'Etat :

- ☞ Fonction 1 – Positionnement professionnel dans le champ de l'action sociale
- ☞ Fonction 2 – Accompagnement de la personne au quotidien et dans la proximité
- ☞ Fonction 3 – Coopération avec l'ensemble des professionnels concernés
- ☞ Fonction 4 – Participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Les compétences requises pour exercer ces fonctions sont déclinées en 4 domaines de compétences de socle commun auxquels sont liés 4 domaines de compétences approfondies selon la spécialité.

La maîtrise de l'ensemble de ces compétences est exigée pour une pratique efficace comme accompagnant éducatif et social ; elle se décline par domaine de compétences communes (socle), chacun de ces domaines étant complété par des compétences propres à chaque spécialité.

C'est au regard de ces domaines de compétences définis par les référentiels du diplôme que le jury procédera à la validation des acquis de l'expérience.

1.3

Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application :

« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...).

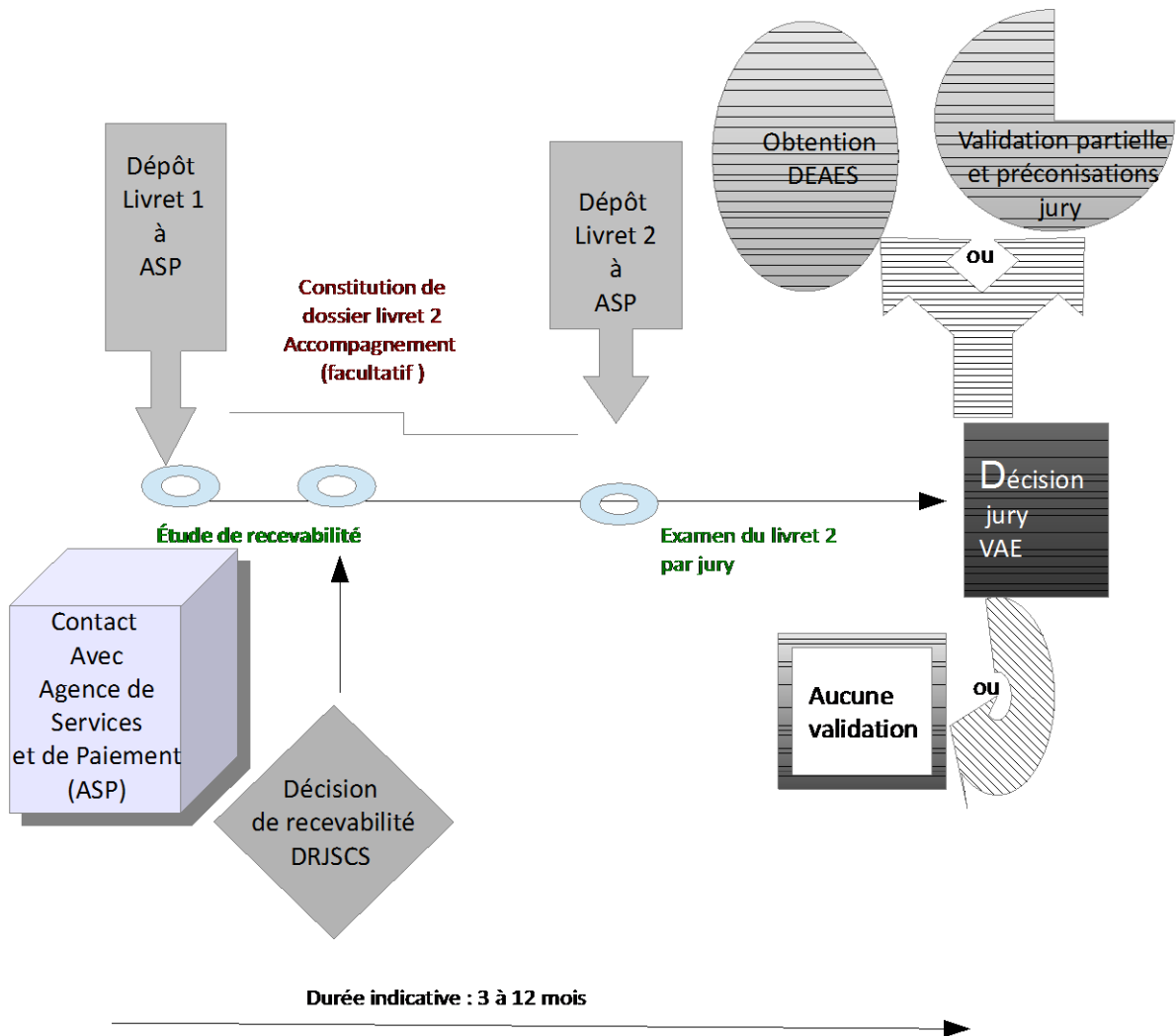
« Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans.

« La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

« Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien (...).

1.4

Quelles sont les principales étapes d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience ?



1.5

Quels en sont les principaux supports ?

Deux livrets constituent les supports principaux de votre demande de Validation des Acquis de l'Expérience.

➤ **Le Livret 1** a pour objet de permettre d'examiner la recevabilité de votre demande au regard des exigences réglementaires :

Le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social s'articule autour de quatre domaines qui regroupent les fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires de ce diplôme d'Etat en distinguant pour chacun d'entre eux les fonctions « socle », des fonctions de « spécialités ».

Pour que votre demande de VAE soit déclarée recevable par les services de la DRJSCS, vous devez justifier avoir exercé au moins deux activités (dont une relevant du « socle » et une de la spécialité) dans chacun des quatre domaines fonctionnels repérés. Ainsi, c'est **8 activités au moins, que vous devrez justifier avoir exercé.**

La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

➤ **Le Livret 2** a pour objet de vous permettre de présenter votre expérience ainsi que les compétences acquises au regard des exigences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.

Vous serez, sur la base de ce Livret 2, convié à un entretien avec le jury. Au cours de cet entretien vous aurez la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

1.6

Quelle exploitation fera le jury de votre Livret 2 ?

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience.

Votre Livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience au regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des compétences, aptitudes et connaissances que vous maîtrisez. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

2

Guide pratique pour renseigner votre livret 2

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre Livret 2, de suivre la démarche suivante.

2.1 Première étape - Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel

Lisez attentivement ce Livret 2, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel (socle et spécialité) du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, vous pourrez alors :

- vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en œuvre par un accompagnant éducatif et social **dans la spécialité concernée** ;
- identifier les compétences nécessaires pour mener à bien ces fonctions.

2.2

Deuxième étape - L'analyse de votre expérience

Procédez à une première analyse de votre expérience dans sa globalité, **afin de repérer les expériences les plus éclairantes dont vous rendrez compte dans votre Livret 2.**

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

◇ **Mettre à plat votre expérience**

- Lister les différents emplois (et fonctions bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relation directe avec le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social et plus particulièrement dans la spécialité choisie.

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, les expériences (emplois ou fonctions bénévoles) pertinentes au regard du diplôme.

2.3

Troisième étape - Constitution de votre Livret 2

Ce Livret 2 comporte 5 chapitres.

1 - Vos motivations

L'expression de vos motivations doit permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix pour ce diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

2 - Vos expériences

Il s'agit de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

Les expériences décrites doivent être choisies dans votre parcours professionnel ou dans vos expériences de bénévolat. Il est important d'insister sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier).

Il s'agit de mettre en avant votre contribution dans le cadre des activités menées collectivement.

Il vous faut choisir un mode de description chronologique, sans oublier l'évaluation, joindre des justificatifs (par exemple : supports visuels, comptes rendus) et éviter les fiches d'activités, listes de tâches etc....

Néanmoins, veuillez impérativement au respect de l'anonymat des personnes évoquées.

3 - Votre parcours de formation

Vous devez également fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s) et en fournissant les justificatifs nécessaires.

La Loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations : "Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende." (Code pénal, art. 441-1).

"Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros d'amende." (Code pénal art. 441-6)

Plagiat art. L122-4 du Code la Propriété Intellectuelle « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. » Le plagiat est considéré comme une fraude en examen.

4 – Description de votre expérience et de vos acquis professionnels

La rédaction de votre Livret 2 peut être manuscrite.

Toutefois, si vous choisissez d'utiliser l'outil informatique, vous veillerez à vous rapprocher de la mise en page proposée dans le livret original afin d'en faciliter l'appropriation par le jury :

Respectez la forme initiale du dossier sa complétude et au besoin, insérez des feuilles supplémentaires



Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- *Insistez sur votre implication personnelle et adopter une rédaction à la première personne du singulier*
- *Mettez en avant votre contribution personnelle dans le cadre d'activités menées collectivement*
- *Utilisez de préférence le temps présent : « je réalise », plutôt que « j'ai réalisé »*
- *Décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible (en ajoutant, le cas échéant, des pages libres au livret)*
- *Choisissez, à chaque fois que la situation s'y prête, un mode de description chronologique, du début à la fin de l'activité, sans oublier l'évaluation*
- *Évitez absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes, les listes de tâches qui ne permettent pas au jury la preuve des compétences acquises*

5 – Tableau de synthèse des documents annexés

Attention : si les pièces à joindre sont rédigées dans une langue autre que le français, vous devrez faire procéder à leur traduction par un traducteur assermenté avant l'envoi de votre demande.

DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DIPLOME D'ETAT D'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

REFERENTIEL PROFESSIONNEL :

REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

(EXTRAITS DE L'ANNEXE 1 DE L'ARRETE
DU 29 JANVIER 2016)

ANNEXE I RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

1.1. Définition de la profession et du contexte de l'intervention

Missions

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Fonctions :

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.

Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.

Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.

Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluri-professionnelle et inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

Les spécialités

Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ...

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées), (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

1-2 REFERENTIEL D'ACTIVITES – SOCLE COMMUN ET SPECIALITES

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LA PERSONNE AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITE	COOPERER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNES	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE D'ACTIVITES 1 SOCLE COMMUN	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SOCLE COMMUN	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SOCLE COMMUN	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SOCLE COMMUN
<p>Prendre connaissance du projet d'établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel</p> <p>Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne aidée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne aidée et des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités éducatives contribuant à développer, maintenir ou prévenir la perte d'autonomie</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale</p> <p>Respecter le rythme biologique de la personne</p> <p>Aider à la mobilisation, au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort</p> <p>Aider, dans le respect de la réglementation, aux soins</p>	<p>Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne</p> <p>Echanger avec les autres professionnels qui interviennent auprès de la personne</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement</p> <p>Participer, dans le respect du projet d'établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l'entourage et l'équipe</p> <p>Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet en fonction des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Contribuer à l'évolution du projet personnalisé, en coopération</p>	<p>Etablir, si besoin, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités</p> <p>Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux</p> <p>Favoriser, encourager, soutenir la communication et l'expression verbale et non verbale en groupe</p> <p>Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité</p> <p>Accompagner la personne dans tous les événements de la vie</p> <p>Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir l'autonomie ou en prévenir la perte</p>

<p>personne</p> <p>Appliquer la réglementation en vigueur du champ de l'action sociale et médico-sociale</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe et de réseaux</p> <p>Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires</p> <p>Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles</p>	<p>d'hygiène en fonction de l'autonomie ou du handicap</p> <p>Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi</p> <p>Aider, lorsque ces actes sont assimilés à des actes de la vie courante, à l'alimentation, la prise de médicaments, l'hydratation, la respiration et aux fonctions d'élimination</p> <p>Observer, identifier et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé, de détresse et de douleur, tout état inhabituel de la personne</p> <p>Accompagner l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne</p> <p>Aider à l'habillage et au déshabillage</p> <p>Prévenir les risques liés à l'environnement de la personne</p> <p>Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité</p>	<p>avec la personne, son environnement et l'encadrement</p> <p>Expliciter son action en y donnant du sens</p> <p>Travailler en équipe pluri professionnelle</p> <p>Participer au travail en réseaux</p> <p>Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratiques</p>	<p>Accompagner une personne ou un groupe dans des activités de loisirs en proposant des actions individuelles ou collectives, en favorisant la participation à ces activités</p> <p>Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés pour faciliter une inscription citoyenne dans la vie de la cité</p> <p>Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives</p>
---	--	--	--

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
<p>Organiser et ajuster son intervention au domicile de la personne en concertation avec elle, son environnement, en fonction du projet personnalisé et des évolutions constatées au quotidien</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels qui interviennent au domicile de la personne</p>	<p>Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie à domicile</p> <p>Dialoguer et négocier, avec la personne, les modalités de mise en œuvre de l'intervention à domicile</p> <p>Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé et/ou aux aidants tout état inhabituel de la personne accompagnée, les signes de détresse et de douleur et tout risque dans son environnement</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante</p> <p>Aider au suivi du budget</p> <p>Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant du linge et des vêtements</p> <p>Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et matériels du cadre de vie de la personne</p> <p>Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux</p>	<p>Intervenir en coordination avec les autres intervenants au domicile de la personne, les services sanitaires et sociaux et médico sociaux</p> <p>Organiser et ajuster son intervention en autonomie et en rendre compte à son encadrement</p> <p>Transmettre les informations à l'équipe et/ou aux partenaires dans le respect de la sphère privée</p> <p>Faire part de ses questionnements et des éventuelles difficultés rencontrées à son responsable, en fonction des modalités définies au sein de la structure</p> <p>Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation</p>	<p>Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage dans la limite de ses responsabilités</p> <p>Accompagner la personne dans les activités de loisirs et de la vie sociale à partir de son contexte de vie</p>

	<p>démarches administratives</p> <p>Aider la personne dans les activités d'écriture et de lecture de la vie ordinaire</p> <p>Aider ou effectuer l'aménagement de l'espace dans un but de confort et sécurité</p> <p>Prendre part à la décoration et l'esthétique du cadre de vie</p> <p>Préparer et organiser, avec la personne, ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches de la vie ordinaire</p>		
--	---	--	--

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
<p>Contribuer aux évolutions du projet de l'établissement</p> <p>Organiser et ajuster son intervention, auprès de la personne aidée en fonction du projet personnalisé et en articulation avec le fonctionnement de l'établissement</p> <p>Participer à l'élaboration d'outils d'observation et d'évaluation</p> <p>Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs conformément au projet d'établissement</p>	<p>Ecouter et sécuriser la personne dans son projet de vie</p> <p>Signaler à l'encadrant et/ou aux professionnels de santé tout état inhabituel de la personne accompagnée et les signes de détresse et de douleur, dans le respect des procédures</p> <p>Aider la personne à s'approprier son espace privé au sein d'un espace collectif</p> <p>Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives</p> <p>Aider la personne dans l'activité</p>	<p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l'équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement</p> <p>Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation</p> <p>Participer aux différentes réunions d'établissement et de service et faire part de ses observations, questionnements et d'éventuelles difficultés dans la</p>	<p>Etablir, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l'entourage, dans la limite de ses responsabilités</p> <p>Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Proposer des activités et assurer l'encadrement du groupe : sorties, fêtes, séjours, vacances,</p>

	d'écriture et de lecture Préparer, organiser avec la personne ses déplacements à l'extérieur et l'accompagner dans ses démarches personnelles	mise en œuvre du projet	ou animation Accompagner la vie du groupe Faciliter l'intégration des individus dans le groupe Participer à des réunions d'expression avec les résidents Gérer les situations de conflit Gérer des budgets d'activités
--	--	-------------------------	---

DOMAINE D'ACTIVITES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE D'ACTIVITES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
<p>Participer, dans le respect du projet d'établissement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation</p> <p>Organiser son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé de scolarisation</p> <p>Inscrire son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les autres professionnels</p> <p>Contribuer à la liaison avec les autres professionnels intervenant auprès du jeune, les informer, se concerter</p> <p>Communiquer avec la famille et</p>	<p>Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé</p> <p>S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies</p> <p>Favoriser la mobilité</p> <p>Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés</p> <p>Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune vers ses différents lieux de vie considérés ainsi que les transferts</p> <p>Accompagner le jeune dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles)</p> <p>Faciliter l'expression du jeune,</p>	<p>Ajuster son intervention en coopération avec le jeune, son environnement et l'enseignant de la classe, en fonction des activités définies dans le projet personnalisé de scolarisation et des évolutions constatées au quotidien</p> <p>S'inscrire dans un travail d'équipe éducative et de réseaux</p> <p>Réaliser des comptes rendus ou points d'étape</p> <p>Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à l'enseignant dans un but de cohérence et d'adaptation de l'accompagnement</p>	<p>Impulser et participer aux journées de découverte du handicap organisées par l'établissement scolaire pour favoriser l'inclusion, et la compréhension des autres</p> <p>Repérer les situations d'isolement de la personne ou risques d'exclusion en fonction du contexte</p> <p>Participer à la mise en œuvre de l'accueil en favorisant la mise en confiance du jeune et de l'environnement</p> <p>Favoriser la communication et les interactions entre le jeune et son environnement</p> <p>Sensibiliser l'environnement du jeune au handicap et prévenir les</p>

<p>les professionnels concernés sur le quotidien du jeune</p>	<p>l'aider à communiquer</p> <p>Stimuler l'activité sensorielle, motrice et intellectuelle du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences</p> <p>Utiliser des supports adaptés, conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités</p> <p>Rappeler les consignes et règles d'activités</p> <p>Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage, en lien avec l'enseignant, par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune</p> <p>Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la réalisation de l'activité conduite par l'enseignant</p> <p>Assister le jeune dans l'activité d'écriture et la prise de note, quel que soit le support utilisé</p> <p>Appliquer les consignes prévues par la réglementation relative aux aménagements des conditions de passation des épreuves d'examens ou de concours et dans les situations d'évaluation</p>	<p>Participer aux différentes réunions institutionnelles et plus particulièrement aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS)</p> <p>Participer aux rencontres avec la famille et les équipes pédagogiques</p>	<p>situations de crise, d'isolement ou de conflit</p> <p>Accompagner, par des activités individuelles ou collectives, l'acquisition, le développement ou le maintien des capacités d'apprentissage avec, si besoin, l'utilisation des outils et supports adaptés</p> <p>Favoriser la participation du jeune aux activités prévues dans tous les lieux de vie considérés</p> <p>Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux désirs et aux besoins du jeune</p>
---	--	---	---

1-3 REFERENTIEL DE COMPETENCES - SOCLE COMMUN ET SPECIALITES

SE POSITIONNER COMME PROFESSIONNEL DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE	ACCOMPAGNER LES PERSONNES AU QUOTIDIEN ET DANS LA PROXIMITE	COOPERER AVEC L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS CONCERNES	PARTICIPER A L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET CITOYENNE DE LA PERSONNE
DOMAINE DE COMPETENCE 1 SOCLE COMMUN DC 1	DOMAINE DE COMPETENCE 2 SOCLE COMMUN DC 2	DOMAINE DE COMPETENCE 3 SOCLE COMMUN DC 3	DOMAINE DE COMPETENCE 4 SOCLE COMMUN DC 4
<p>Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel</p> <p>Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne</p>	<p>Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé</p> <p>Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités</p> <p>Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité</p> <p>Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien</p> <p>Accompagner la personne dans ses activités d'apprentissage pour maintenir ou développer ses capacités</p> <p>Appliquer les règles de tri sélectif et d'éco-responsabilité</p>	<p>Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel</p> <p>Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne</p> <p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement</p>	<p>Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne</p> <p>Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface</p> <p>Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation</p> <p>Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement</p>

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE A DOMICILE
<p>Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile</p> <p>Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile</p>	<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention urgente, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée</p> <p>Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du quotidien dans une logique d'accompagnement voire de suppléance</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : la toilette et l'alimentation et les fonctions d'élimination</p> <p>Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes</p>	<p>Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents</p> <p>Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés</p>	<p>Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie</p> <p>Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix en utilisant des activités d'expression</p> <p>Accompagner et soutenir les relations familiales</p>

	<p>ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité</p> <p>Participer à des actions de prévention des accidents domestiques</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté</p> <p>S'appuyer sur les activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la relation dans l'accompagnement</p> <p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun</p>		
--	--	--	--

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE EN STRUCTURE COLLECTIVE
<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure</p> <p>Situer le besoin de compensation spécifique pouvant exister dans les situations concernées dans le champ d'une structure collective</p>	<p>Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents en conformité avec les protocoles de soins et les procédures d'accompagnement en vigueur</p> <p>Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate à court terme, ou d'une vigilance dans la</p>	<p>Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents</p> <p>Participer à la vie de l'établissement ou du service</p>	<p>Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adaptées</p> <p>Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement</p> <p>Accompagner les relations familiales</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au</p>

	<p>durée</p> <p>Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes ou une communication adaptée ou par recours à des tiers</p> <p>Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment la toilette, l'alimentation et les fonctions d'élimination</p> <p>Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure</p> <p>Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement de fin de vie</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité</p> <p>Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté</p> <p>S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement</p>		<p>développement des différentes dimensions de la personne accompagnée tout en tenant compte de ses goûts et ses envies</p> <p>Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement et/ou développer l'expression de soi</p> <p>Evaluer l'apport et les effets des activités de groupe</p> <p>Préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences</p> <p>Aider à la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même</p>
--	--	--	---

	<p>Reconnaitre les signes non verbalisés de la douleur</p> <p>Identifier les risques de chute et/ou de troubles de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun</p> <p>Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités</p> <p>Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant des aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté</p>		
--	---	--	--

DOMAINE DE COMPETENCES 1 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE COMPETENCES 2 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE COMPETENCES 3 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE	DOMAINE DE COMPETENCES 4 SPECIALITE ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION INCLUSIVE ET A LA VIE ORDINAIRE
<p>Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux liés au contexte d'intervention dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale</p> <p>Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation avec sa famille, son référent professionnel et ses pairs.</p> <p>Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans des situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie</p> <p>Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son</p>	<p>Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités éducatives, consignes en vigueur</p> <p>Utiliser des outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : faire pour, faire avec ou laisser faire la personne</p> <p>Concourir au bien-être de la personne par des gestes et une communication adaptés ou par le recours à des tiers</p> <p>Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus</p>	<p>Repérer le rôle des acteurs intervenant auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leur seraient adaptés</p> <p>Travailler et communiquer en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser sans faire écran à la relation entre la personne et ce professionnel.</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne dans le cadre de la mise en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés</p>	<p>Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement</p> <p>Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille</p> <p>Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives, scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale</p> <p>Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour</p>

<p>développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie</p>	<p>favorables</p> <p>S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif</p> <p>Appliquer les consignes et les modalités d'aménagement pour la réalisation des cours, des contrôles et des examens</p> <p>Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent</p> <p>Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés</p> <p>Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés, dans une perspective d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle</p>		<p>favoriser l'inclusion et la compréhension des autres</p> <p>Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposées</p>
--	---	--	---